Fondation Eagle

Formulaire de rapport

Fondation Eagle référence : FF

Nom de l'institution récipiendaire des fonds : Association Solidar Suisse

<u>Introduction</u>: Veuillez expliquer le type de projet, le lieu du projet, la taille de la subvention, la durée du projet et sa date d'acceptation.

<u>Détails du projet</u>: Ce qui a été réalisé, comment il a été réalisé, combien de temps cela a pris, les différences avec la proposition initiale (le formulaire de dossier), les défis, les réussites, l'impact... avec des images montrant avant, pendant et après le projet. Avec une confirmation de la cession des droits à l'image à la Fondation, afin de lui permettre de faire état du projet, le cas échéant, en particulier sur son site internet

Projets bénéficiaires :

<u>Récapitulatif des dépenses</u>: Un tableau indiquant le budget, les fonds reçus en devise locale, le taux de change, les dépenses et les différences s'il y en a (s'il vous plait, dans la devise locale et aussi dans la devise de la demande de subvention) pour tous les éléments qui figuraient inclus sous la rubrique « **Budget**: » du formulaire. Veuillez également indiquer les éventuels dépassements de budget de l'ensemble du projet et expliquer pourquoi. Tout excédent doit être remboursé à la Fondation Eagle, sauf avec l'autorisation écrite du Conseil de Fondation.

Résultats: Un tableau indiquant la situation avant et après le projet.

<u>Conclusion</u>: Avez-vous atteint les objectifs comme décrit dans le « File Form » ? Sinon, veuillez expliquer les raisons.

Avec éventuellement en plus des photos, lettres de remerciement de la population locale, des autorités, etc.

Signature et Date :

Stéphane Cusin, collaborateur de Solidar Suisse
- The state of the

Les rap	<u>ports à </u>	<u>la</u>	<u>Fondation</u>	doivent	inclure	<u>les é</u>	<u>lėment:</u>	<u>s suivant</u>	<u>:s</u>

a) Nom du donateur :	Fondation Eagle
b) Nom de votre organisation et du projet :	Association Solidar Suisse
c) Numéro de référence Foundation Eagle, c'est-à-dire numéro FF :	FF0636
d) Date du financement acceptée :	27. Septembre 2022
e) Montant :	CHF 39'970

f) Nom et emplacement exact du projet et nombre de bénéficiaires durant la période du don :

Projet intitulé: Amélioration des conditions de vie des populations déplacées et d'accueil – Réalisation d'un magasin de conservation d'oignons d'une capacité de 20 tonnes et d'un forage positif à motricité humaine (PRECOS), dans le village de Nagréongkodogo, commune de Nagréongo

Bénéficiaires:

- Pour le forage, 90 ménages, dont 60 ménages issus de la population d'accueil et 30 ménages PDI (personnes déplacées interne), avec une estimation de 7 personnes, en moyenne, par ménage, cela représente environ 630 personnes bénéficiaires. Les femmes représentent le 90% des personnes chargées de puiser l'eau, pompée dans le forage.
- Pour le magasin de conservation d'oignons, 25 producteur trice s bénéficient de cette infrastructure de stockage et de conservation.
- g) Période du projet : Septembre 2022 à février 2023

h) Le cas échéant, Taux de conversion, date de la conversion et montant en devise locale :

- Taux de change original (Budget) : CFA / CHF 603
- Taux de change réel (Décompte) : CFA / CHF 657,21

Budgets détaillés et comparaisons des dépenses réelles :

Rubrique budgétaire	Budget 04.07.2022 En CHF	En %	Décompte 27.04.2023 En CHF	Différence En CHF
1. Construction et équipement d'un magasin	18'740	47%	17'598	-1′142
2. Suivi des travaux de construction du magasin	1'493	4%	1'412	-81
3. Formation des producteur trice s à l'utilisation du magasin *	464	1%	239	-225
4. Réalisation d'un forage	12'438	31%	11'263	-1′175
5. Suivi des travaux de réalisation du forage	829	2%	761	-68
6. Formation d'un mécanicien pour l'entretien du forage *	498	1%	322	-176
7. Réalisation d'une brochure de capitalisation	829	2%	643	-186
8. Communication	498	1%	154	-343
9. Frais de mission	766	2%	332	-434
10. Carburant	597	1%	325	-372
 Coordination locale et conseil du BuCo de Solidar Suisse à Ouagadougou 	2'819	7%	2′508	-311
Total	39'970	100%	35'557	-4'414

j) Dépenses excédentaires / insuffisantes :

Commentaires sur les dépenses *

- 3. Dépenses inférieures aux prévisions pour la restauration des participant es (repas).
- 6. Cette formation s'est déroulée le même jour celle relative à l'utilisation du magasin. Ceci a permis de réduire les coûts, notamment de déplacements.
- 7. Offre du prestataire inférieure aux prévisions
- 8. Moins de dépenses que prévues
- 9. Moins de mission, respectivement de déplacement que prévus
- 10. Moins de mission, respectivement de déplacement que prévus

k) Détails de l'avancement du projet, des réalisations, des défis, des changements, des différences, etc., y compris des photographies.

Avec l'appui financier de la Fondation Eagle, Solidar Suisse a contribué de septembre 2022 à février 2023, à la réalisation du projet précité. Le présent rapport décrit les activités réalisées.

Construction et équipement d'un magasin et suivi des travaux

Cette activité a démarré par la sélection de l'entreprise de construction et du bureau de contrôle. A l'issue d'une procédure concurrentielle conforme aux prescriptions du manuel de procédure de Solidar Suisse, l'entreprise de Construction Kindrebeogo et Frère (ECKF) et le bureau d'étude Excellence Conception et Construction (ECC) ont été sélectionnés, respectivement pour la construction du magasin et pour le suivi et le contrôle des travaux. Parallèlement à cette procédure, des missions conjointes de Solidar Suisse avec son organisation locale partenaire l'Association Manegdbzanga (en charge volet maraichage) ont été effectuées et ont permis de prospecter et de valider, avec les bénéficiaires, un site adapté et sécurisé pour la construction du magasin. La remise du site à l'entreprise a eu lieu le 1er décembre 2022.

Aussitôt installée, l'entreprise ECKF a procédé au nettoyage de l'emprise du bâtiment, approvisionné le site en agrégats et autres matériaux et exécuté des travaux d'implantation. Les prestations fournies ont porté sur les points suivants : préparation-terrassement, bétons-maçonneries, toitures et claies intérieures, menuiserie.

Ces travaux ont été exécutés sous le contrôle du bureau d'étude. Ce contrôle a porté notamment sur l'approbation du planning de l'entreprise, le contrôle de la conformité entre les plans et le bâtiment, le contrôle de la qualité et de la mise en œuvre des matériaux, la fourniture et l'installation des équipements, le contrôle des délais impartis, la production de rapports périodiques, de procès-verbaux de réception technique et de rapport final.

La réception technique du bâtiment a été prononcée sans réserve le 28 décembre 2022 après vérification de la conformité de l'ouvrage aux prescriptions techniques et aux règles en vigueur. Quant à la réception provisoire, elle est intervenue le 10 janvier 2023 en présence de Solidar Suisse, l'Association Manegdbzanga, l'entreprise de construction, le suivi-contrôle et les populations bénéficiaires. La réception provisoire a été sanctionnée par la signature d'un procès-verbal. Conformément aux clauses contractuelles, l'infrastructure demeure sous la responsabilité de l'entreprise en attendant la réception définitive prévue à la fin de la garantie annuelle d'une année.

Formation des producteur-trice-s à l'utilisation du magasin

La formation a été animée par un formateur de l'association Beo-Neeré agroécologie. Elle a eu lieu le jeudi 09 février 2023 dans le village de Nagréongkodogo au profit de 05 participant·e·s, membres du comité de gestion du magasin.

Les points suivant ont été abordés lors de la formation : les techniques de stockage d'oignons, les conditions nécessaires de production pour une bonne conservation, le dépotage de l'oignon dans le silo, le calendrier de stockage/déstockage, la technique et la périodicité du retournement et du tri au cours des deux mois suivants le dépôt, la gestion de stock de chaque producteur·trice, le marquage des clayettes (étagères en bois) la sécurité du bâtiment avec un système de fermeture à double clef, l'information/sensibilisation des autres producteur·trice·s et l'entretien du magasin.

Réalisation d'un forage et suivi des travaux

La réalisation du forage a été confiée à l'entreprise HAMPANI Services Sarl, spécialisée dans les travaux de forage. Pour s'assurer que les travaux sont exécutés dans les règles de l'art, Solidar Suisse a mandaté un contrôleur de travaux, Monsieur ZABSONRE Pierre Célestin, avec pour mission de veiller au respect des prescriptions techniques et à l'exécution conforme des travaux, en vue de la réalisation d'ouvrages de bonne qualité et durables.

Le suivi a porté sur les études géophysiques intervenues le 07 décembre 2022 qui consistaient à identifier des points favorables à la réalisation de sondages productifs. Ainsi, deux points ont été implantés. En fin d'implantation, il a été vérifié avec les bénéficiaires la convenance et l'acceptation des points choisis afin d'éviter de placer le forage dans une zone interdite ou litigieuse. A l'issue de cette étape sont intervenus les travaux de forage le 11 décembre 2022. Un débit de 1,42 m3/h a été obtenu en fin de foration et le forage a été déclaré positif. Le soufflage et le pompage ont été réalisés les 26 et 27 décembre 2022. En fin de pompage, deux échantillons d'eau ont été prélevés et transmis au laboratoire AINA ¹pour les analyses physico-chimiques et bactériologiques. À la suite des résultats obtenus, le laboratoire a déclaré l'eau du forage « potable pour la consommation humaine ». Enfin, sont intervenus les travaux de construction des margelles, de la superstructure et l'installation de la pompe.

Le 10 janvier 2023, une mission de Solidar Suisse a procédé à la réception provisoire, sans réserve, du forage, en présence de l'entreprise en charge des travaux, du contrôleur des travaux, de l'Association AM et des bénéficiaires. Tout comme pour le magasin et conformément aux clauses contractuelles, le forage restera sous la responsabilité de l'entreprise en attendant sa réception définitive prévue à la fin de la garantie annuelle. La réception provisoire a été sanctionnée par la signature d'un procès-verbal.

Formation de deux mécaniciens pour l'entretien du forage

A la suite de la réception provisoire des travaux, un comité de gestion du forage, composé de 5 personnes (2 femmes et 3 hommes), a été mis en place pour la gestion du forage. Deux de ses membres ont bénéficié d'une formation sur la maintenance préventive du forage. Cette formation est intervenue le 09 février 2023 avec l'assistance d'un technicien de l'entreprise HAMPANI SARL Service. Un trousseau de clés a été mis à la disposition du comité de gestion.

_

¹ Laboratoire d'analyse des eaux situé à Ouagadougou (http://laboratoire-aina.com/)

Photographies 1 - 2



Vue extérieure du magasin de conservation d'oignons, 09 février 2023, © ZELUS Communication



Vue de l'intérieur du magasin lors de la formation des membres de son comité de gestion le 09 février 2023, © ZELUS Communication

Photographies 3 - 4



Visite du forage effectuée par M. Dieudonné Zaongo, Représentant pays de Solidar Suisse le 25 janvier 2023, © Solidar Suisse



Formation sur la maintenance préventive du forage le 09 février 2023, © ZELUS Communication

Photographies 5 - 6



Producteur maraicher, bénéficiaire du PRECOS, occupé à l'irrigation de sa parcelle, 09 février 2023, © ZELUS Communication



Chargement de la production d'oignons, Récolte 2022, © Solidar Suisse

Solidar Suisse, Burkina Faso, Rapport et décompte, Fondation Eagle, SH, sc, 15.05.2023